

**Objet : Saisine DPMA 10-0874 :
Effort de pêche Sole du golfe de
Gascogne**

Directeur des Pêches Maritimes
et de l'Aquaculture
75 700 Paris 07 SP

Réf : Ifremer/PDG/AB/10-121

Issy-les-Moulineaux, le 05 MAI 2010

le président directeur général

Monsieur le Directeur,

En réponse à la première partie de votre demande citée en référence, je vous prie de trouver en annexe un tableau résultant du cumul des efforts de pêche issu de l'analyse de la base statistique de pêche pour les navires de la liste que vous nous avez communiquée, sur la période 2002-2009 et par Division CIEM. Les fichiers plus détaillés ont été communiqués à vos services.

J'attire votre attention d'une part sur le caractère extrêmement préliminaire des données concernant l'année 2009, compte tenu des informations disponibles, et d'autre part sur le fait que nous avons considéré que tous les navires ont eu une activité de pêche autorisée sur la sole pour chacune des années concernées.

Une autre réserve qui n'a pu être levée dans le temps imparti concerne l'éventuelle incomplétude des livres de bord présents dans la base des statistiques de pêche et donc utilisés pour ces cumuls.

Par ailleurs, comme cela a été signalé à de nombreuses reprises, exprimer l'effort de pêche en kW x h ne conduit pas à avoir une vision pertinente de la pression de pêche exercée par les fileyeurs.

Il convient également de signaler que l'effort total présenté dans le tableau joint ne peut pas être considéré comme de l'effort dirigé intégralement sur la sole. En effet, les navires présents dans la liste ont des activités diverses tout au long de l'année. Les deux documents que vous trouverez en annexe, présentent, à titre illustratif, une synthèse des activités des navires de la liste, pour les années 2002 et 2008¹ qui montre bien la diversité des activités de ces navires.

En conclusion, il convient donc de considérer ces chiffres, issus directement du système statistique, avec prudence. Il faut noter également que l'actuel

¹ les documents similaires pour les autres années sont disponibles et peuvent vous être communiqués si vous le souhaitez

- plan de gestion de la sole du golfe de Gascogne considère les capacités des navires titulaires d'un permis de pêche spéciale et non leur effort de pêche.

En ce qui concerne les deux autres parties de votre saisine (effort par engin et maillage, et scénarios de gestion), nous ne serons pas en mesure de répondre dans les délais souhaités (28 mai 2010). En effet, l'ensemble des moyens humains disponibles susceptibles de répondre aux besoins de calcul d'efforts de pêche détaillés, est actuellement mobilisé sur des actions inscrites dans les conventions liant l'Ifremer et la DPMA (dont Sacrois, DCF...). Ces informations ne pourront – au mieux – être disponibles avant fin septembre 2010.

Les différents scénarios permettant d'exploiter à long terme le stock de soles du golfe de Gascogne, compte tenu des flottilles concernées², devront s'appuyer sur le dernier diagnostic du CIEM sur ce stock (groupe d'experts début mai, validation début juin). Compte tenu des travaux de simulations nécessaires pour répondre à la question seule, une réponse pour la fin de l'année 2010 apparaît compatible avec les plans de charge des équipes d'halieutes concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs

Président Directeur Général

² Ces simulations seront conduites à partir des vecteurs de mortalité par pêche de chaque segment de flottille. La traduction en termes d'effort de pêche restera toutefois délicate, notamment pour les fileyeurs.

■ Annexe :

Cumul annuel des 'efforts' (en 1000 kW x h) pour l'ensemble des navires de la liste 'sole'

Zone	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
CIEM IVa (Mer du Nord septentrionale)	0	0	0	0	19	0	0	0
CIEM IVb (Mer du Nord centrale)	0	0	0	3	0	0	0	0
CIEM IVc (Mer du Nord méridionale)	441	236	248	211	249	301	261	16
CIEM IXb (Ouest Portugal)	0	0	9	0	3	0	0	0
CIEM Vb (Féroé)	0	4	0	0	0	0	0	0
CIEM VIa (Ouest Ecosse)	7	0	0	0	0	0	0	0
CIEM VIIa (Mer d'Irlande)	418	200	299	392	60	3	0	0
CIEM VIIb (Ouest Irlande)	148	306	27	101	0	0	0	0
CIEM VIId (Manche orientale)	3 361	3 688	3 742	7 394	6 281	6 503	5 038	244
CIEM VIIe (Manche occidentale)	7 794	9 448	9 874	10 183	10 383	9 821	7 571	116
CIEM VIIf (Canal de Bristol)	724	747	590	529	774	351	126	0
CIEM VIIg (Sud-Est Irlande)	12 010	14 492	9 693	8 483	6 612	4 128	3 360	108
CIEM VIIh (Little Sole)	6 338	6 425	6 779	7 511	8 165	9 203	5 497	115
CIEM VIIa (Sud Bretagne)	102 602	124 047	139 842	162 158	165 382	171 785	171 776	5 309
CIEM VIIb (Sud Gascogne)	39 835	42 204	42 296	71 008	72 468	72 080	68 617	2 916
CIEM VIIc (Nord et nord-ouest Espagne)	762	518	162	746	1 297	808	518	614
CIEM VIId (Centre Gascogne)	3 093	3 060	3 462	5 846	7 260	7 285	3 918	0
CIEM VIIe (Ouest Gascogne)	0	12	152	114	682	215	6	1
CIEM VIIj (Great Sole)	1 126	1 613	1 096	2 216	654	1 180	949	0
CIEM VIIk (Ouest Great Sole)	39	22	38	333	59	601	1 229	0
CIEM Xa (Açores)	6	35	326	9	0	71	0	0
CIEM XIIa (Nord Açores)	0	34	6	0	0	0	0	0
Total	178 703	207 091	218 639	277 237	280 349	284 336	268 863	9 440

(Source Fichier Marées [log-books et fiches de pêche])